

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 janvier 2017

PRISE COLLECTIVE D'ARTT 2017

2 ponts naturels retenus :
Vendredi 26 mai (Ascension)
Lundi 14 août

Vote pour unanime

FERMETURES TAF ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Le rouleau compresseur avance inexorablement, pour 2017, sur 39 emplois ouverts dans les 5 TAF supprimées, 18 emplois disparaissent, 12 sont transférés au MAE et seulement 9 à la TGE :

Détail de la répartition :

2017	TAF emplois supprimés	Transfert MAE	Transfert TGE	Requalification
IDHC	3			
IDCN	1			1
IFIP	2		1	-1
B	6	4	5	
C	6	3	3	
Total	18	12	9	0

Rappel des trésoreries supprimées : Rome, Madrid, Berlin, N'Djamena et Ouagadougou.

Les 18 emplois supprimés permettent de n'avoir aucune suppression à la DSFIPE et dans les trésoreries restantes. C'est la moindre des choses, pour autant il fallait toujours se méfier !

A ce jour, la direction n'a pas communiqué sur la répartition des emplois créés à la DSFIPE. Nous en débattons prochainement.

Vote sur la déclinaison du volet emploi : **Abstention des élus FO.**

CANDIDATURES SRE

Il y a 16 candidatures au total dont 12 pour la DSFIPE. Les avis défavorables résultent essentiellement de changements d'affectation récents à la demande des intéressés.


CANDIDATURES TAF

Les récents appels à candidatures ont mis en œuvre la nouvelle procédure de recrutement. Désormais le classement à l'ancienneté administrative intervient que pour les candidats ayant un double avis favorable de leur direction d'origine et de la DSFIPE. Les candidats les mieux classés auront un entretien. Nous suivrons de près le déroulement des opérations.

DÉMÉNAGEMENT PENSIONS CRISTALLISÉES

Le nouveau diagnostic amiante n'a pas révélé de présence généralisée. L'amiante est essentiellement concentrée dans le faux plafond et faux plancher de la CID. A l'occasion des travaux, ces lieux seront isolés. Il n'y a donc pas de remise en cause du transfert du service pensions cristallisées.

Vos élus **FO**-DGFIP : Sylvie Villiers, Bertrand Jouanique et Jean Louis Cathelot (titulaires)

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRENOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MEL :
 SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES	GRADE :	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		